

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6.
au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-
NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 21 NOVEMBRE 1845.

Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, que les actes constitutifs de la Société des Mines unies étaient entachés de nullité, qu'ils pourraient être tôt ou tard frappés par la loi et anéantis. Cette proposition peut paraître grave au premier abord, hasardée peut-être; mais, si on examine avec quelque attention les motifs sur lesquels elle repose, on est bientôt convaincu de sa justesse. Les conventions ne peuvent être valables qu'à la condition d'être conformes aux lois et à l'ordre public. En thèse générale, les monopoles sont, en France, contraires à l'ordre public, et les conventions qui tendent à les reconstituer sont peu licites. Sous ce point de vue, on peut donc dire tout d'abord que les bases sur lesquelles repose l'association des mines réunies sont fausses, contraires à l'intérêt public et à l'esprit général des lois du royaume. Nous ne pouvons donc ces conventions sont frappées de nullité par les dispositions textuelles de notre droit civil, mais encore elles sont entachées d'illégalité si on les considère au point de vue des lois spéciales qui régissent les mines. Les propriétaires des mines ont fait, en beaucoup de circonstances, de grands efforts pour faire assimiler la propriété des mines aux propriétés ordinaires pour leur donner le même privilège; ils n'ont jamais pu y parvenir. En général, d'après notre code civil, « la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » (Art. 543 du code civil.)

La propriété des mines ne confère pas de droits aussi étendus. Ainsi, le propriétaire du fonds n'est pas le propriétaire du tréfonds; il ne peut le devenir qu'en obtenant une concession de l'Etat. En matière de mines, c'est donc l'Etat qui est en réalité propriétaire originaire, puisqu'il crée par des concessions spéciales les droits à la propriété des mines, et que ces droits ne peuvent naître que de lui. Mais si l'Etat crée la propriété, en détermine les droits, il doit aussi en déterminer les charges; dès lors il ne s'agit plus ici d'une propriété ordinaire, dont on peut disposer d'une manière absolue; il y a donc des intérêts extérieurs à ménager et même à satisfaire. L'Etat, en accordant des droits à des particuliers, ne doit avoir autre chose en vue que de faire servir ces droits tout à la fois à l'avantage général et à celui des concessionnaires; donc il y a là deux intérêts distincts à préserver: celui des propriétaires de la mine et celui du public. C'est, du reste, ce qui a toujours existé; à toute époque et en toute circonstance, on a cherché à concilier ces deux intérêts, et à faire servir les mines au bien général tout autant qu'au bien privé.

Les concessionnaires de mines auront beau faire, ils ne changeront pas le véritable caractère des lois sur les mines, et celle de 1810, qui les régit en ce moment, n'a jamais eu pour objet de donner à ces propriétés les mêmes privilèges qu'aux propriétés ordinaires.

Ainsi, tout concessionnaire est tenu à l'exploitation de la mine qu'il possède; il est tenu à l'observation de certains règlements d'ordre public. Pourquoi ces exigences de la loi? N'est-ce pas

évidemment qu'on ne veut pas laisser les consommateurs à la merci des propriétaires de mines? Il ne leur est pas loisible de faire ou de ne pas faire exploiter sans certaines garanties.

Ainsi, « l'exploitation des mines ne peut avoir lieu sans permission, et la permission détermine les limites de l'exploitation et ses règles sous les rapports de sûreté et de salubrité » publique. » (Art. 58, loi de 1810.)

Les concessions qui ont été faites en vertu de la loi de 1810 ne l'ont pas été arbitrairement. Le gouvernement avait deux inconvénients à éviter: l'un, le morcellement excessif des mines, et l'autre, la réunion des mines dans un trop petit nombre de mains. Tel a été l'objet de la loi. Si le gouvernement avait voulu alors constituer un monopole, rien ne s'y opposait; s'il avait voulu même exploiter directement les mines, il l'aurait pu facilement. Mais il a cru, d'une part en imposant aux concessionnaires certaines obligations, d'autre part en faisant une distribution intelligente des concessions, arriver au double résultat qu'il voulait atteindre: d'un côté, la satisfaction équitable des besoins du consommateur; de l'autre, la satisfaction des intérêts légitimes des concessionnaires. Il a cru, enfin, parvenir au meilleur mode d'exploitation de nos richesses minières.

A l'époque où la loi de 1810 fut promulguée, nous ne vivions pas sous la fièvre de l'agiotage; on ne s'agitait pas convulsivement en tous sens pour créer, à l'aide de quelques valeurs réelles, des valeurs fictives; on ne faisait pas de la Bourse un temple, et on n'avait pas la pensée de transformer l'industrie en un jeu effréné. Ce qu'on voulait obtenir, c'étaient des concessionnaires qui fussent capables de faire les frais d'exploitation; ce qu'on voulait éviter, c'était l'abandon des mines. Pourquoi avait-on cette pensée? C'est qu'on voulait avant tout préserver l'intérêt du consommateur et lui garantir la bonne gestion des mines. On y était à peu près parvenu sous l'empire de cette législation. Aujourd'hui nous paierions la houille à un prix modéré, si le fléau de l'agiotage ne fût pas venu s'abattre sur les carrières de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier. Ce fléau menace de nous envahir complètement si nous ne savons le repousser énergiquement. Occupons-nous-en donc, car il n'a que des pieds d'argile: la loi pénale le frappe, la loi civile l'atteint.

Nous savons bien qu'en ce moment les promoteurs du monopole houiller sont tout-puissants, qu'ils ont accès dans les réunions du conseil des ministres; nous savons qu'ils ont même des appuis à la cour, qu'ils en comptent de nombreux dans la presse, dans les chambres. La corruption leur vient en aide; ils ne craignent pas non plus d'user de menaces anonymes. Mais nous qui luttons contre eux, nous qui n'avons ni protecteurs haut placés ni clientèle nombreuse, nous qui défendons l'intérêt des consommateurs, nous n'aurons pas moins qu'eux confiance dans notre force; car, s'ils ont pour eux les puissants du jour, nous avons pour nous la loi et l'intérêt public. Avec ces deux éléments de force, on peut bien se mesurer avec le monopole et prouver son illégitimité. C'est ce que nous continuerons à faire.

Le Phare de la Loire publie un rapport du capitaine L. Legrand, commandant du trois-mâts de Nantes, l'Antilope, arrivé le 13 novembre du Gabon.

Nous en extrayons les passages suivants:

« J'ai quitté le Gabon le 22 août. J'ai laissé sur rade du fort d'Aumale le brick de guerre le Grenadier, commandé par M. Baudin, capitaine de corvette, chef de la station. La Tactique, canonnière commandée par M. Guyot de l'Hardrougère, lieutenant de vaisseau, qui avait succédé pour la station à l'Alsacienne, a été envoyée, par le commandant Baudin, à Assinie, d'où elle devait revenir immédiatement.

« Peu avant l'arrivée du Grenadier au fort d'Aumale, qui a eu lieu le 18 août, je crois, était survenu un engagement dans lequel s'est déployée la conduite énergique du commandant de la Tactique et du commandant du fort, M. Brisset, lieutenant d'infanterie de marine. Ces deux officiers, s'étant bien concertés, venaient de porter le dernier coup aux tentatives de révolte des gens du village du roi Glass, qui, mal conseillés et se croyant sûrs d'être aidés dans leurs projets par les Américains, dont les missionnaires méthodistes ne cessaient depuis long-temps d'influencer leur esprit, s'obstinaient à ne pas vouloir reconnaître le traité librement signé avec la France par le roi, ni à en exécuter les clauses.

« Jusqu'à cette époque, les demi-mesures qu'on avait prises à leur égard n'avaient réussi que momentanément, et la modération avait été prise pour de la faiblesse. D'ailleurs, ces mesures n'avaient point été concertées avec le commandant du fort, ce qui était indispensable pour leur bon résultat. Nous avions même éprouvé un échec, puisque des hommes envoyés en trop petit nombre à terre pour faire amener les pavillons étrangers arborés par les naturels avaient été insultés, menacés et obligés de se rembarquer à bord de l'Alsacienne. Cette scène s'était renouvelée à deux reprises. La présence de nos canons avait seule pu intimider la révolte et obtenir des chefs un acte de soumission; mais, dès le jour du départ de l'Alsacienne, les naturels, cédant à des incitations occultes, avaient voulu recommencer. Cette fois les canons obusiers de 30 de la Tactique, faisant feu sur le village de Glass, et un débarquement de 100 hommes, tant du blockhaus que du brick, conduits par les deux commandants, ont convaincu les noirs qu'il n'y avait plus de révolte possible, et qu'il fallait faire de force ce qu'ils ne voulaient pas faire de bon gré. D'ailleurs, nous n'avions contre nous que des jeunes gens et des enfants, pour ainsi dire excités (car il n'est guère possible d'en douter) par les missionnaires américains, dont le chef, M. Wilson, s'est compromis plusieurs fois, et a eu même l'audace de faire menacer de la guerre avec les états de l'Union, en son nom et par ses moyens, le commandant du blockhaus. C'est du moins ce qu'a dit un officier américain qui était venu réclamer au blockhaus le canon de M. Wilson, pris pendant le blocus du village de Glass. Dans cette expédition, les noirs n'ont perdu personne; ils avaient presque tous déserté le village, dont quelques cases ont été saccagées par les obusiers de la Tactique. On a pris toutes les embarcations que l'on a trouvées et brisé celles que l'on n'a pu emmener.

« Après cette affaire, le roi et les chefs ont promis ce qu'ils avaient déjà promis si souvent, l'exécution loyale du traité signé avec la France. Cette fois, sans doute, ils seront fidèles à leur promesse, et ne prétexteront plus que leurs sujets, révoltés par des étrangers, leur forcent la main. Les hostilités ont donc cessé, et le pavillon français a été arboré à la place indiquée par le commandant.

« Quelques jours après cette chauffe fourée est entrée dans la rivière du Gabon une corvette américaine de dix canons, qui s'est rendue au mouillage de Glass. Quoique la Tactique fût mouillée de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 NOVEMBRE.

UN ÉPISODE DE LA VIE D'UN GRAND HOMME.

(Suite et fin.)

II.

Deux mois après, Schiller était à Meiningen, en Franconie, chez la mère de Muller. Entouré de soins, d'affection, il s'était senti renaître; une mélancolie douce avait succédé à ses sombres accès de misanthropie. Il doutait encore du bonheur, il doutait encore des hommes, il se défiait des amis et se passionnait pour les faibles, prêt à se laisser égarer par excès de vertu; mais Muller lui avait fait croire à l'amitié, et Mme Muller et Marguerite lui avaient fait croire à la vertu des femmes.

Marguerite était une belle et douce fille que Mme Muller aimait comme son enfant, bien qu'elle ne lui fût nullement parente; Marguerite avait une voix pleine de mélodie et d'amour, un regard limpide et pur, un air uni et chaste comme celui des anges. Aussi, lorsque Schiller était sombre, découragé, si Marguerite paraissait, si elle arrêtait sur lui son beau regard, il se sentait comme inondé de bonheur; il relevait la tête, comme ce n'était pas assez pour lui de la terre et qu'il voulait encore dire à ciel les joies mystérieuses et inexplicables de son âme. Cependant il lui arrivait parfois de jeter sur la route où il entraînait un regard défiant et craintif. Il avait déjà tant souffert que le bonheur le surprenait et l'effrayait.

En quittant Stuttgart avec Muller, fuyant la nuit comme des malfaiteurs, sans argent, sans ressources, mendiant presque sur le grand chemin, Dieu lui avait fait tout supporter! Il sentait en lui trop de puissance pour se laisser abattre aux premiers pas. Il était libre, il était poète, il avait foi en lui, il se sentait prêt pour la lutte. Aussi, dans sa retraite, préférait-il l'avenir où il se voyait seul, triste et méconnu, lorsque le matin le regard de Marguerite ne s'était point arrêté sur lui... l'avenir qu'il voyait s'élever de gloire, d'amour et de poésie, lorsque la jeune fille avait illuminé sa journée d'un céleste sourire.

Schiller passa ainsi de longs jours, livré tout entier à de consciencieuses études; à celles-là du moins il apportait toute son ardeur, toutes ses passions. Le soir, tandis qu'il travaillait, il entendait souvent Muller tirer de son violon des sons ravissants, auxquels l'éloignement et le calme de la nuit donnaient un charme mystérieux. Souvent aussi la voix de Marguerite s'unissait à ce roi des instruments, s'élevait graduellement, comme l'harmonie glorieuse des archanges, ou s'éteignait, comme un souffle harmonieux, dans quelque pieuse prière ou dans quelque chant d'amour. Schiller travaillait sans se rendre compte de ses délicieuses impressions, sans chercher à les analyser, mais en jouissant avec une volupté mystique. Il travaillait sans se dire: Ils chantent... Mais ces accords, qui venaient jusqu'à lui, tantôt vagues et indécis comme un souvenir, tantôt brillants comme un cri d'allégresse, le faisaient tressaillir; il se sentait transporté

dans une nouvelle vie, la plume s'échappait de ses mains, ses yeux se fermaient, et il restait plongé dans une rêverie extatique. Ce fut dans ces moments de poétique exaltation qu'il jeta les premiers plans des chefs-d'œuvre qui devaient porter le nom de Schiller à la postérité.

C'est à cette époque aussi qu'il écrivit sa comédie *L'Intrigue et l'Amour*. Ce fut sous l'influence d'une passion naissante, la seule qui envahit cette âme de poète, qu'il écrivit les premières belles pages qui devaient fonder sa renommée. Et pourtant, cette passion, il ne se l'avouait pas, il ne se demandait pas si Marguerite l'avait devinée, si elle la partagerait; non. Vaguement heureux, il marchait dans la vie comme l'homme qui commence à saisir les premières ombres d'un beau rêve et craint de faire un mouvement qui l'éveillerait. Avait-il donc deviné que pour lui tout serait souffrance, qu'il n'essayerait point de déchirer le voile de l'avenir? Hélas! il apprit trop tôt que le temps des épreuves n'était pas encore passé.

Un jour, la maison de Mme Muller fut pleine de deuil et de tristesse. Le violon de Muller cessa de se faire entendre. Schiller abandonna ses travaux et suivit Mme Muller en pleurs au chevet du lit de Marguerite.

Elle était là, la pauvre enfant, étendue sans mouvement, les yeux fermés, la poitrine haletante, les joues enflammées. Puis, par moments, ses beaux yeux s'ouvraient et se fixaient, hagards, sur ceux qui l'entouraient. Un cercle de feu bordait ses longues paupières; elle prononçait quelques paroles incohérentes, saccadées; elle jetait un éclat de rire convulsif, se soulevait et retombait comme écrasée par la souffrance. Elle était atteinte d'une fièvre cérébrale.

On pleurait au chevet de la jeune fille; Schiller seul ne pleurait pas. Debout, immobile et pâle, le doigt posé sur le pouls de la malade, il en comptait avec angoisse les mouvements précipités.

— Voyons, dit Muller le visage baigné de larmes, tu as étudié, toi, Schiller... tu sais ce qu'il faut faire... Sauve-la, mon ami, sauve-la!

Schiller, en effet, devant cette vierge mourante, se rappela la science qu'il avait maudite autrefois; il lui demanda avec anxiété ses secrets qui devaient sauver la jeune fille. La science ne fut pas sourde aux prières du poète: il sauva celle qu'il aimait. Ce fut pour lui un immense bonheur. Il lui sembla que Marguerite sortait de ses mains, créée une seconde fois; il l'aima, non plus seulement de l'amour de l'ami, mais de l'amour chaste et éternel du père, de l'amour du créateur!

Lorsque Marguerite leva sur lui son œil redevenu calme et limpide, lorsqu'elle lui tendit la main et lui dit d'une voix faible, harmonieuse et tremblante:

— Merci... merci, Monsieur Schiller... vous m'avez sauvé la vie... Il eût été si triste de mourir quand tout était bonheur autour de moi!

Schiller sentit son cœur bondir. Marguerite l'avait-elle deviné? Dans ses heures de délire, la nuit, l'avait-elle vu, penché sur elle, plus pâle qu'un spectre, épiant avec effroi les progrès de la terrible maladie? L'avait-elle entendu murmurer:

— Si tu meurs, Marguerite, belle étoile de ma vie... Schiller te suivra!... Schiller mourra avec toi!...

Le bonheur dont elle parlait, n'était-ce pas l'amour du poète?

Il allait peut-être s'agenouiller et lui dire:

— Je t'aime!... Je t'ai rendu la vie, et tu peux faire resplendir la mienne; Marguerite, aime-moi!...

Mais Mme Muller entra, et Schiller, trop ému, se retira dans sa chambre où son ami l'attendait.

Le jeune musicien vint au-devant de lui, les bras ouverts; il le pressa sur son cœur.

— Ah! mon ami, mon frère! que ne te dois-je pas?... C'est à genoux que je voudrais être pour te crier: Merci à toi qui m'as rendu ma fiancée!

— Ta fiancée!... murmura Schiller.

— Il y a long-temps que Marguerite est ma fiancée; il y a long-temps que je l'aime, vois-tu, de tout ce que mon âme peut contenir d'amour... Je ne te l'avais point dit: tu étais toujours si réveur que je n'osais te distraire en te racontant mes folles pensées d'amour. D'ailleurs, Marguerite me faisait subir de longs jours d'attente, et dont j'osais à peine me plaindre... Mais j'ai tant souffert quand je l'ai vue mourante, quand j'ai senti qu'elle pouvait m'être ravie... que ce matin, devant ma bonne mère, je l'ai suppliée de fixer l'époque de notre union... et elle a consenti. Elle me l'a dit, en souriant doucement, en me tendant la main... Eh bien! au plus fort de ma joie, Schiller, j'ai pensé à toi; car tout ce bonheur, je te le dois!

— Ta fiancée... répéta Schiller d'une voix altérée. Ah! soyez heureux, vous que le destin n'a point marqués d'un sceau fatal.

Depuis ce jour, Schiller, sombre et rêveur, s'enferma pendant de longues heures dans sa chambre. Au repas du soir qui le réunissait à la famille Muller, il parlait peu et ne levait pas les yeux sur Marguerite. Pas un geste, pas un mot ne révélèrent le secret de ses douleurs; seulement, son front devint plus pâle, son regard plus muet, son sourire plus amer. Mais il renfermait dans son âme une passion contre laquelle il devait lutter sans pouvoir jamais la vaincre.

Fort dans le malheur, Schiller consentit à assister au mariage de Muller; ce fut lui qui conduisit Marguerite à l'autel.

Quelques jours après, Muller dut se résigner à le laisser partir; il allait à Mannheim. Le jour de son départ, il se trouva seul avec Marguerite. La jeune femme l'observait, tandis qu'assis, le corps affaissé, il semblait oublier que l'heure s'écoulait et qu'il allait s'éloigner des seuls êtres qu'il eût aimés. Marguerite se leva, s'approcha doucement de lui et appuya la main sur son épaule. Le poète tressaillit et demeura immobile.

— Pourquoi, dit-elle d'une voix douce et grave, pourquoi notre ami nous quitte-t-il? Où trouvera-t-il des cœurs plus dévoués, des amis plus vrais?

— Nulle part, dit Schiller. Mais il faut que je parte... Ici, je souffre trop... je suis trop malheureux.

— Malheureux!... Il y a deux mois, vous vous disiez si heureux!

— Je l'étais en effet.

— Et aujourd'hui?...

l'autre bord, au village du roi Denis, les noirs n'ont pas bougé. Le pavillon français est resté seul hissé devant la case d'un des principaux chefs de la révolte, factotum de MM. Wilson et Co. Lorsque le commandant américain descendit à terre, le roi lui dit : « Nous sommes Français ! nous sommes Français ! » paroles qu'a rapportées lui-même le commandant de la corvette américaine ; mais comme cette corvette n'avait point mis son pavillon en passant devant le blockaus où flottait le nôtre, le commandant de la *Tactique* a appareillé de suite, est venu ranger la poupe de la corvette, et, mouillant à demi-encablure de son travers, entre la terre et lui, le brancard de combat fait, il somma le commandant américain de hisser son pavillon. Ce dernier le fit arborer immédiatement, et étant revenu de la terre où il était descendu à son bord, il fit les excuses exigées de lui par nos deux braves commandants. On lui stipula le salut de vingt un coups de canon, notre pavillon au grand mât ; il fit le lendemain ce salut, qui lui fut rendu par le fort. Cette démonstration produisit un grand effet sur l'esprit des noirs.

Sur ces entrefaites, M. Wilson ne s'était pas endormi ; il accablait vainement de réclamations et de protestations le commandant américain, qui avait, je suppose, grand regret d'être venu dans cette galère, et qui est parti le lendemain de son salut. Dès lors, les missionnaires qui restaient avec M. Wilson, car plusieurs étaient déjà partis, ont dû penser à quitter aussi un territoire où ils n'avaient plus l'espoir de se maintenir. Ils se sont défaits de ce qu'ils pouvaient posséder et ont envoyé traiter pour eux d'un terrain pour s'établir à Batanga ou Banoko, lieux situés sur la côte sud du golfe de Biafra, à vingt-cinq ou trente lieues du cap Saint-Jean, et de là ils intrigueraient encore, car c'est l'endroit où vont principalement les gens du Gabon traiter l'ivoire, dont le commerce est du reste perdu pour long-temps, tant au Gabon que sur ces derniers points.

Le départ des missionnaires du royaume de Glass, qu'ils ne cessaient d'agiter contre notre puissance, n'en est pas moins un important service rendu à la métropole, et dont le mérite revient à l'énergie des commandants du blockaus et de la *Tactique*, MM. Brisset et Guyot de l'Hardrougère.

Le gouvernement vient de récompenser le courage du premier en le nommant chevalier de la Légion d'Honneur. C'est une récompense bien juste et bien méritée par cet officier, et qui sera approuvée par tous les capitaines qui fréquentent le Gabon.

On lit dans le *Dinannais* :

« Jeudi dernier, des scènes de désordre ont eu lieu à Dinan. Des bruits alarmants, répandus par l'imprudence ou la légèreté et accueillis avec trop de crédulité, ont été le prétexte d'actes contre lesquels on ne saurait protester avec trop d'énergie, car ils sont en même temps une violation de la loi, une grave atteinte portée à l'ordre public, et peuvent avoir pour tous des conséquences déplorables. Cédant à l'entraînement de préoccupations irréfléchies, des hommes se sont emparés de voitures chargées de blé et stationnant sur le quai à la porte de quelques magasins ; ils s'y sont attelés, et, sans respect pour la propriété, sans respect pour la loi qui l'a mise sous sa sauvegarde, ils ont amené ces voitures à Dinan, sur la place du marché, les débarrassant ainsi de leur destination primitive, et s'opposant par violence à ce que d'autres citoyens pussent exercer librement un commerce que les lois autorisent et qui ne peut être entravé que dans des circonstances qui heureusement n'existent pas. »

Le même journal ajoute :

« Aujourd'hui samedi, vers huit heures du matin, un rassemblement d'une centaine d'individus s'est formé au Bas-Bourgneuf et a voulu s'opposer au passage de quelques voitures chargées de blé. Le maire de Dinan, prévenu de ce qui se passait, s'est rendu sur les lieux, et, grâce à son énergique fermeté, les voitures ont pu continuer leur chemin. Il a fait saisir et conduire à la maison d'arrêt trois femmes qui, par leur conduite coupable, contribuaient le plus à entretenir le désordre. »

Afrique française.

ALGER, le 15 novembre. — On lit dans le *Moniteur algérien* :

« La colonne expéditionnaire de Sétif, commandée par M. le général d'Arbouville, est arrivée le 11 à Hamza ; elle a opéré sa jonction avec celle du général Marey. Tout porte à croire que cette concentration de forces décidera les insurgés qui hésitaient encore à quitter le Chériff, à faire leur soumission. »

« Une colonne expéditionnaire s'est réunie le 13 de ce mois à la Maison Carrée, sous les ordres de M. le général Gentil ; elle doit se réunir à l'Oued-Corso, où elle sera employée à des travaux de route. »

— Aujourd'hui... il faut que je parte, que je m'éloigne... Si vous saviez ce qui se passe dans mon cœur, vous auriez pitié de moi ; c'est vous qui me diriez : « Frère, partez ! » Si vous saviez ce que j'ai enduré depuis un mois de tortures morales, vous me diriez : « Frère, partez !... » Si vous saviez... que le malheur rend coupable ; qu'à force de souffrir, on peut devenir traître et déloyal ; qu'après s'être effrayé du vide de son cœur, on peut s'épouvanter de le trouver plein d'amour pour la femme qu'il faut vénérer et respecter ; qu'après avoir maudit tous les hommes, on arrive à se maudire soi-même, à se craindre... vous me diriez : « Frère, partez ! »

— Schiller... que se passe-t-il en vous ?... Partirez-vous ainsi désespéré... Devez-vous nous fuir quand vous souffrez ?... Vous avez guéri mon corps, ne puis-je donc, moi, guérir votre âme ?...

— Vous, Marguerite !... vous !... Non !... non ! Laissez-moi partir. Et si jamais je revenais à Meiningen... arrêtez-moi sur le seuil de cette porte, et dites-moi : « Schiller, cette maison est celle de Muller, de l'ami de ton enfance, de l'ami qui t'a secouru quand tu étais dans le malheur, qui t'a fait libre... N'entre pas, si ton cœur n'est pas purifié de toute passion coupable !... Vous me diriez cela, Marguerite. »

Marguerite pâlit et s'appuya sur une table.

— Il m'aimait ! dit-elle d'une voix étouffée.

Il y eut un moment de silence, puis Schiller se leva.

— Vous le voyez, Marguerite, il faut que je parte... Seul je serai malheureux !

— Et moi ! murmura Marguerite, mais si bas que Schiller ne put l'entendre.

— Et vous me pardonnerez, n'est-ce pas, ma sœur ?

— Adieu... frère.

Sans lever les yeux, Marguerite lui tendit la main. Schiller la porta à ses lèvres, et s'élança hors de la chambre en disant :

— Adieu !

Muller l'attendait dans une salle basse ; la voiture qui devait emmener le poète était à la porte.

— Ah ! dit Muller, comme tout sera triste ici après ton départ !... Mais tu reviendras !

Schiller secoua tristement la tête.

— Marguerite et moi, nous prions Dieu pour que tu trouves le bonheur.

— Le bonheur... reprit Schiller en serrant la main de son ami, je le laisse ici... Mais la gloire m'attend à Manheim !

— La gloire ! répéta-t-il en jetant un dernier regard sur cette maison amie, loin de laquelle la voiture l'entraînait, me consolera-t-elle ?...

La gloire vint et ne le consola pas ; mais elle sauva son âme du pessimisme et du désespoir.

M^{me} CLEMENCE LALIRE.

Ce mouvement a le double but d'exercer des troupes nouvellement venues de France, et de rassurer les populations en leur montrant des forces disponibles et prêtes à agir.

Le bateau à vapeur la *Chimère* a apporté des nouvelles de Ténés à la date du 14 novembre.

Bou Maza s'était retiré dans le sud-est avec ses contingents, après avoir vainement attaqué, pendant la journée du 11, le vieux Ténés, entièrement habité par des indigènes.

On était sans renseignements positifs sur la colonne du colonel Saint-Arnaud.

La subdivision de Milianah est dans la plus grande tranquillité depuis la capture du chériff Mohamed Ben Abdallah, dit Bou-Maza.

Cet Arabe, qui est arrivé sous escorte à Alger le 12 du courant, sera traduit devant l'un des conseils de guerre de la division.

On lit dans la *France Algérienne* du 12 novembre :

Des Kabyles du Jurjura venus hier au marché d'Alger donnent les nouvelles suivantes :

Les gens du Djebel-Dira et de l'Ouannougah, qui avaient suivi les conseils du prétendu Bou-Maza, ont été forcés de se retirer sur les plateaux qui dominent les Oulad-el-Aziz ; la colonne expéditionnaire du Hamza les y bloque, la misère y décime leurs familles, les pâturages y manquent à leurs troupeaux, et tout porte à croire que bientôt ils n'auront plus d'autre ressource que celle de demander l'aide. Déjà plusieurs fractions des Oulad-Deris, des Adaoura et des Kjesalua sont venues faire leur soumission dans le camp français ; les pluies, et, par suite les labours, finiront donc par calmer cette insurrection. Elle manque complètement d'appui solide, et tout le bruit qu'elle a fait n'aura réussi tout au plus qu'à effleurer la surface du pays sans l'agiter profondément.

L'ex-kalifa Ben-Salem avait fondé un grand espoir sur l'arrivée du fanatique qu'il se proposait d'exploiter à son profit ; mais, profondément affligé de voir tous ses projets renversés tant par la vigueur du gouvernement français que par le dévouement de nos chefs indigènes, il vient d'abandonner la partie et de se réfugier chez les Beni-Aissi. On le dit très malade.

Bel-Kassem-ou-Kassy, après avoir visité le Chériff, est également rentré chez les Beni-Raten. Ils paraissent bien convaincus, assure-t-on, que cet homme n'est pas en core celui que les musulmans attendent pour les délivrer des chrétiens. On sait que depuis la conquête les agitateurs ont toujours tenté d'arrêter son développement, et surtout son étendue, en exploitant des prédictions qui toutes assignaient une époque fixe au départ des Français. Les prophéties se sont multipliées, et les rumeurs, au lieu de fuir, étendent chaque jour leurs possessions. Aussi les tribus commencent à douter de la prescience des Mathieu Laensberg musulmans.

Les Beni-Feraousen et Djemma-Sahridje, quoique fortement travaillés par l'ex-aga Bou-Chareub, continuent à nous apporter leurs denrées et leurs produits ; ils achètent chez nous tout ce dont ils ont besoin, et ne se soucient nullement d'échanger la tranquillité dont ils jouissent contre les inquiétudes et les malheurs inséparables de la guerre, dont ils se lassent, car elle leur fut toujours nuisible et meurtrière ; ils préfèrent la paix, dont ils comprennent les douceurs et qui leur est si productive.

Il s'était manifesté un peu d'agitation chez les Beni-Khretfoun, Nezelyous et Gulchetoulas, tribus placées sur le côté gauche de la route qui de Beni-Hyni conduit à Hamza. On peut dire que cette agitation est à peu près calmée aujourd'hui. Elle avait été excitée par les intrigants qui regrettent l'ancien ordre de choses ; le bon sens des masses l'a emporté, et la comparaison avec l'ordre de choses actuel nous est chaque jour de plus en plus favorable. Les Arabes ne sont pas dépourvus d'intelligence, et elle parle chez eux dès que le fanatisme se tait. Or, l'intérêt personnel a une voix plus puissante, et qui, un jour, sera la seule entendue.

Le fameux Sid-el-Djoudi, chef de la grande confédération des Gaouaouas, n'a voulu avoir aucune accointance avec les insurgés. On attribue cette conduite au bon souvenir qu'il a conservé de la manière honorable dont son fils a été traité à Alger, lorsqu'il vint à y passer pour se rendre au pèlerinage de la Mecque. On sait combien les Arabes sont sensibles à l'exercice de l'hospitalité, qu'ils pratiquent eux-mêmes religieusement. Sid-el Djoudi sera long-temps reconnaissant de la bonne réception faite à son fils par le gouvernement d'Alger.

Notre jeune aga Ben-Zamoum sert avec un dévouement que vient encore stimuler l'ascendant vraiment remarquable qu'il prend chaque jour sur ses administrés. Il a bien quelque peine à conduire ceux qui habitent la partie difficile de ses montagnes, mais il s'en tire avec adresse et prudence. Quant aux Kabyles qui cultivent sur les versants et dans la plaine, ils lui sont totalement soumis, et il dirige leur esprit vers la paix et le commerce. Les Kabyles, étant aussi bien doués pour le commerce que pour la guerre, se rangeront petit à petit à notre cause, quand ils auront, grâce à la paix, des débouchés à leurs produits, et ces produits même augmenteront, car ces peuples sont travailleurs et actifs.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIÈRE.

4^e SESSION ORDINAIRE.

Séance du 12 novembre 1845.

Présents : MM. Barre, Bernard, Chatanay, Chenavard, Colomb, Fayolle, Genoudet, Grillet, Henon, Horand, Louvier, Milliat, Millon, Remy, Sauvignat, Thevenin.

M. Chenavard est proclamé secrétaire pour la présente séance.

M. le maire donne lecture à l'assemblée des propositions suivantes, présentées par M. Chatanay :

1. La continuation du canal Chaponet en ligne directe par la rue Chaponet jusqu'au fossé de la propriété Simon.

2. Remblai du chemin de la Part-Dieu, depuis la rue Moncey jusqu'à la rue Vendôme, afin de pouvoir établir une rigole pour l'écoulement des eaux du quartier du Plâtre.

3. Exhaussement de la Grande-Rue, depuis la place du Pont jusqu'à l'hôtel de l'Ange.

4. Engager M. le maire à solliciter du gouvernement la prompte confection du quai de Joinville.

5. Renouveler la demande d'une place de marché pour le quartier du Plâtre.

Ces cinq propositions prendront leur rang après les articles portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'article 21 : Plantation d'arbres sur le quai d'Albret.

La commission chargée de donner son avis sur cette proposition n'ayant pas fait son rapport, le conseil passe à l'article 22 : Choix d'un emplacement pour l'établissement d'un hôtel-de-ville.

Le rapport sur cette affaire n'étant pas terminé, le conseil passe à l'article 23 : Place Saint-André.

En raison de l'absence de M. Huvel, auteur de cette proposition, le conseil passe à l'article 24 : Remblais généraux.

M. Cote, rapporteur d'une commission nommée à ce sujet, étant absent, le rapport ne peut être présenté au conseil.

Les inconvénients fâcheux qui découlent des retards apportés dans le travail des commissions déterminent MM. Horand et Millon à proposer de remplacer MM. les membres des commissions qui ne s'occupent pas des travaux qui leur sont confiés, et, au besoin, de laisser à l'administration

le soin de présenter elle-même au conseil ses appréciations sur les affaires dont l'examen aurait été négligé par les commissions. Ces retards, disent-ils, causent une perte de temps considérable dans une session déjà si courte, eu égard aux nombreux travaux dont le conseil est surchargé, et dont une partie reste tous les ans nécessairement ajournée.

M. Grillet ne partage pas cet avis ; il pense qu'il convient d'attendre le rapport des commissions.

M. Remy, président de la commission relative à la construction de trois canaux sur le cours Bourbon, annonce que le rapport est terminé, mais qu'il ne peut être soumis au conseil, en raison de l'absence de M. Huvel, rapporteur.

Le conseil passe à l'examen de l'article 25 : Agrandissement de la place du Marché-aux-Grains.

M. le maire donne lecture du rapport de M. l'architecte-voyer. Il résulte de ce document que la surface comprise entre la place de la Croix, les rues d'Enfer, d'Ossaris et la rue tracée sur le plan de ville, à l'orient de cette masse, est de 4,310 mètres. Il estime cette masse, à raison de 24 fr. le mètre superficiel, construit ou non construit, à la somme de 84,440 fr. Et la valeur des matériaux, à 5,000

Reste... 78,440 fr.

M. Horand dit que le projet d'agrandissement du marché dans le périmètre indiqué ayant été adopté en principe, il y a lieu de s'occuper immédiatement d'en faire l'acquisition, afin de ne pas s'exposer à l'éventualité d'une augmentation de valeur de ces propriétés ; il demande, en conséquence, que des fonds soient votés pour l'acquisition dont il s'agit, et il propose de consacrer annuellement une allocation égale au huitième et même au dixième de la somme de 78,000 fr., afin de ne pas grever d'une charge trop forte les finances de la commune.

Sur la demande de M. Thevenin, M. le maire donne lecture de la délibération qui a été prise par le conseil municipal par suite du rapport rédigé par M. Chenavard, relativement à l'agrandissement du Marché-aux-Grains.

M. Thevenin fait observer que l'état des finances de la commune n'étant pas prospère, il y a lieu d'ajourner le vote de la somme de 78,440 fr.

M. Fayolle présente des conclusions dans le même sens, et demande qu'il soit fait une étude de l'emplacement situé entre les maisons Reillon et Brun. Cet emplacement, dit-il, donnerait un carré long ; il n'est traversé par aucune rue et ne détruit aucun projet de rue ; il peut se prolonger jusqu'au cours Nemours, et par son voisinage de ce cours en provoquer l'ouverture.

M. Fayolle ajoute que cet emplacement entraînera la commune dans une dépense moins considérable et sera plus convenable à l'établissement d'une halle.

M. Million dit que ce projet intéresse particulièrement le quartier de la Guillotière, et que, pour maintenir l'harmonie entre les sections de la ville, il est convenable de répartir les ressources communales. Il propose, en conséquence, de voter une dépense semblable pour l'amélioration des Brotteaux.

M. Horand insiste sur la préférence à donner à l'emplacement indiqué par la commission ; il demande que le conseil examine les moyens de paiement.

Les ressources communales, dit-il, s'accroissent. La ville peut donc contracter des engagements en rapport avec son importance. Il est d'avis qu'il y a lieu de procéder immédiatement à l'acquisition en payant, à partir de 1847, le prix qui aura été fixé. Il ajoute que cet établissement, par l'adoption d'un tarif, devra nécessairement procurer de nouvelles ressources à la commune. Enfin, M. Horand combat l'opinion de M. Million. Ce n'est point, dit-il, un intérêt de localité qui domine dans la question, mais bien l'intérêt du commerce et de l'industrie.

M. Fayolle insiste de nouveau sur l'opportunité de l'ajournement ; il propose, dans l'intérêt même de l'étendue du marché, de choisir le terrain dont il a désigné l'emplacement.

M. Grillet dit que le marché aux grains prend chaque jour plus d'extension, et qu'il est dès-lors convenable de s'occuper seulement de la question financière ; il s'oppose à la proposition de M. Million de voter pour les Brotteaux une somme pareille à celle que nécessitera l'agrandissement de la place du Marché, attendu que des sommes considérables ont déjà été dépensées dans l'intérêt de ce quartier ; il repousse également la proposition de M. Fayolle.

M. Thevenin allègue, à l'appui de la nécessité d'un ajournement, l'insuffisance des ressources municipales et les charges qui pèsent sur la commune par suite de l'emprunt.

M. Horand s'oppose aux propositions de M. Fayolle. Il ne faut pas oublier, dit-il, les droits qu'ont acquis les propriétaires riverains en réalisant des souscriptions pour l'établissement du marché sur le lieu où il existe actuellement.

M. Colomb fait observer qu'il y a une question d'une haute économie dans l'agrandissement du marché dont il s'agit. Ce marché est devenu un marché régulateur. On se plaint de son exiguïté ; on doit l'agrandir, dit-on, engager les intérêts futurs de la commune. Il compare la position financière de la ville de Lyon avec celle de la Guillotière ; cette dernière est meilleure, et cependant la ville de Lyon se livre à de grands travaux d'utilité publique. Enfin, dit-il, dans la perspective d'une réunion à la ville de Lyon, la Guillotière a intérêt d'établir son marché dès à présent, de peur qu'il ne lui échappe. Il repousse les motifs donnés par les membres qui s'opposent à ce projet.

Plusieurs conseillers quittent la salle. Le nombre de ceux qui restent étant insuffisant pour délibérer, M. le maire lève la séance.

Paris, le 19 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous avons dit que la question de la réforme électorale s'élaborait de nouveau en ce moment, non pas seulement dans la presse, mais en dehors de la presse, par des hommes qui voudraient, à l'ouverture de la session prochaine, saisir les chambres d'une réforme qui pourrait être acceptée par le pays comme un progrès sérieux.

On a fait remarquer avec raison que la session prochaine serait incontestablement la dernière de la législature actuelle ; que, devenant une chambre qui a plus d'une session à faire, toute proposition de réforme vient échouer contre cette objection, qu'en la votant on prononcerait en réalité la dissolution avant son échéance naturelle ; que, par conséquent, si l'on ne se mettait pas en mesure d'engager ce grave débat et de faire résoudre la question dans la session prochaine, ce serait se condamner à un nouvel et très long ajournement.

Ces faits reconnus, on s'est mis à l'œuvre, et les différents systèmes qui pourraient être présentés avec la chance de réunir le plus grand nombre d'adhésions vont être successivement passés en revue.

Parmi ces systèmes, il en est un, et on assure que c'est celui de l'honorable M. Billaut, qui prendrait son point de départ dans l'augmentation du nombre des députés.

La France, à diverses époques, a été gouvernée par des assemblées parlementaires beaucoup plus nombreuses que celle qui existe aujourd'hui, et elle ne s'en est pas mal trouvée. Le chiffre de 459 députés qui limite aujourd'hui le personnel dont se compose la chambre élective n'est pas en rapport avec la population de la France. En Angleterre, on compte dans la chambre des communes plus de six cents membres, et pourtant la population des trois royaumes est d'un tiers moins considérable que celle de la France.

L'augmentation du nombre des députés présenterait plusieurs avantages que nous allons très brièvement résumer. Et d'abord, si vous augmentez le nombre des députés, vous rendez la corruption plus difficile sur eux beaucoup plus difficile. Il est évident, en effet, que plus il y a de gens à corrompre, moins on en corrompt, les moyens de corruption étant forcément limités. C'est là un avantage qui a bien sa valeur par le temps qui court. Ensuite, si vous augmentez le nombre des députés, vous rendez nécessaire le remanie-

ment des circonscriptions électorales, et il est très probable, que lorsque ce remaniement aura lieu, on s'arrangera de manière à faire disparaître ce système de collèges fractionnés auxquels nous sommes redevables de cette multitude de notabilités de clocher, qui encombrant les bancs de la chambre, et qui, pour la plupart, semblent n'être envoyés à Paris que pour y faire les commissions de leurs électeurs.

Ce n'est pas tout. Le nombre des députés s'augmentant, il faudra de toute nécessité accroître celui des éligibles. D'après la loi actuelle, qui fixe à 500 f. le cens de l'éligibilité, on ne compte pas plus de 10,000 éligibles en France, et parmi ces 10,000 éligibles, il ne s'en est trouvé, lors des dernières élections, que 918 qui se soient présentés aux suffrages des électeurs. C'est juste deux candidats par collège; ce n'est pas assez, car il est évident que, quatre à cinq candidats s'étant présentés à un seul et même collège, plusieurs autres collèges n'ont pas eu la liberté du choix, puisqu'ils n'avaient en leur présence qu'un seul candidat. Le cercle de l'éligibilité s'élargissant, cela mène droit sinon à l'abolition complète du cens d'éligibilité, au moins à l'allocation d'une indemnité aux députés, car, si sur un total de 10,000 éligibles il n'y en a guère plus de 900 auxquels leur fortune permette de négliger leurs affaires et de venir passer six mois à Paris, ce nombre ne s'augmentera pas par l'élargissement du cercle de l'éligibilité. L'allocation d'une indemnité aux députés serait, nous l'avons dit, y a long-temps, une grande conquête; cette conquête démocratiserait la chambre, car elle en ouvrirait les portes à beaucoup d'hommes honorables, éclairés, laborieux, très dévoués à leur pays, mais qui ne peuvent cependant pas pousser le dévouement jusqu'à se ruiner, eux et leur famille, à son service.

Nous venons de montrer par quel enchaînement, en augmentant le nombre des députés, on arriverait à des réformes réelles et qui sont regardées par de très bons esprits comme ce qu'il y a de plus immédiatement praticable.

CONGRÈS MÉDICAL.

Séance des 14 et 15 novembre à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

PRÉSIDENCE DE M. SERRES. — SÉANCE GÉNÉRALE.

Nous aurions pu donner hier le récit de la séance solennelle du congrès à laquelle M. le ministre de l'instruction publique assistait d'une manière officielle; mais le rapport de M. Amédée Latour, secrétaire général du congrès, la réponse du ministre de l'instruction publique, résumant, le premier, les travaux de l'assemblée, faisant, le second, des promesses presque certaines, nous ont paru donner à cette réunion toute spontanée un cachet tel que nous avons pensé qu'il fallait, pour en rendre compte, en attendre la publication dans la *Gazette des Hôpitaux*, journal officiel du congrès, ou dans le *Moniteur*.

M. de Salvandy faisant partie du gouvernement comme ministre de l'instruction publique, son discours rentre nécessairement dans le domaine de la politique; sa place ou son appréciation est en dehors de notre compte-rendu.

Nous parlerons du rapport de M. Latour, que l'on doit avec justice regarder comme le promoteur du congrès; il en expose ainsi le début :

« Dans le moi de mai dernier, un praticien pauvre et obscur osa jeter parmi vous une idée dont la réalisation parut d'abord gigantesque et impossible; elle se présentait hérissée de difficultés d'autant plus rudes, que sa naissance était plus humble, qu'elle paraissait au grand jour de la publicité totalement dépourvue de ce qui commande l'examen et l'attention, c'est-à-dire l'éclat du talent, la puissance de la position, l'autorité de l'âge. » Cependant, et par un bonheur inouï, cette idée, née dans des conditions si infimes, rencontra partout un sympathique accueil; ce fut merveille de voir combien elle trouva protection dans son époque si critique de la première enfance. Peu à peu, et comme ces enfants de race plébéienne qui poussent au souffle du bon Dieu, cette idée grandit, grossit et devint ce que vous l'avez faite, messieurs, un acte grave, sérieux, imposant, plein de conséquences fécondes, d'un admirable effet pour le présent, d'une incontestable utilité pour l'avenir.

« Que l'on dise à une des classes de la société les plus élevées par leur instruction et leurs lumières : « Vous allez vous réunir au nombre de mille personnes, vous viendrez de tous les coins de la France, et, le jour dit, à heure fixe, vous commencerez un immense travail d'examen, de discussion, d'organisation nouvelle, qui embrasse depuis les profondeurs les plus obscures de votre institution jusqu'aux détails les plus pratiques de l'application particulière, où vous agitez, pour leur donner une solution, les questions les plus élevées d'enseignement, les questions les plus brûlantes d'exercice, où vous poserez vous-mêmes la limite de vos droits et de vos devoirs, et cela sans vous connaître les uns les autres, et cela en vous imposant d'énormes sacrifices de temps et d'argent, en abandonnant vos foyers domestiques, vos affections, vos affaires, et cela au milieu d'intérêts divers et opposés, et cela, messieurs, en quinze jours, quinze jours seulement pour agir et résoudre ces difficiles et nombreux problèmes ! »

« Que l'on fasse une proposition semblable à la magistrature, au clergé, au barreau, à l'industrie, au commerce, aux diverses sections de l'administration publique, et qu'on nous dise ici, de bonne foi, si quelque-une de ces corporations accepterait l'immense programme qui vous a été soumis; que l'on nous dise si l'instigateur d'une pareille idée ne passerait pas pour un rêveur et un stérile utopiste.

« Eh bien! messieurs, cet immense travail, vous l'avez fait et bien fait; veuillez me dire en ce moment si celui qui a eu confiance en vos lumières et en votre dévouement n'était qu'un rêveur et un stérile utopiste. »

M. Latour déroule ensuite les différents travaux du congrès, signale ceux qui ont été provoqués en dehors de son sein. Il énumère avec un remarquable talent toutes les décisions de l'assemblée, les accompagne des réflexions les plus sérieuses, que souvent les applaudissements unanimes de l'assemblée interrompaient. Nous avons entendu M. Salvandy étonné répéter plusieurs fois : « C'est vraiment du mérite ! c'est un beau talent ! »

Entre autres résumés de ce long rapport, nous en tirons le suivant : « L'enseignement, dans les facultés, répond-il aux besoins de la science et de l'art ? Par urbanité, sans doute, vous n'avez pas voulu directement répondre à cette question; mais votre réponse, tout indirectement polie qu'elle soit, n'en est pas moins explicite; et, en demandant une chaire d'histoire et de philosophie médicales pour les trois facultés, un cours d'anatomie pathologique spécialement pour Montpellier, vous avez dit, aussi courtoisement que possible, que l'enseignement des facultés ne répondait pas entièrement aux besoins de la science et de l'art. Leçon pleine de sens, de goût et d'esprit donnée par le congrès à la faculté de Paris, à laquelle il a dit : Elevez-vous vers les hautes études d'histoire et de philosophie; à Montpellier : Daignez descendre de vos hauteurs spéculatives vers les réalités de l'art. »

Le rapport de M. Latour ne peut être analysé; il est lui-même une analyse. En terminant son beau travail, M. Latour a complété la haute opinion qu'il nous avait donnée de son talent en adressant au ministre une allocution pleine de franchise et d'adresse.

« Vous voyez devant vous une assemblée d'hommes graves, intelligents, intentionnés, de braves gens, qui, unanimes sur leurs devoirs, n'ont discuté que sur leurs droits; qui se sont tous imposés d'énormes sacrifices pour élever la dignité due à leurs labours et à leur science. Vous ne pouvez pas vouloir que ces sacrifices soient stériles, et veuillez me permettre, Monsieur le ministre, d'être en cette occasion, bien imprévue pour moi, l'interprète de notre grande famille médicale en vous disant aujourd'hui qu'elle espère et qu'elle attend. »

Avant le rapport général, un membre du congrès avertit l'assemblée des démarches faites par une commission chargée de la translation des restes de Bichat du cimetière de Clamart au Père-Lachaise. Bichat est le fondateur de la médecine française, l'une de nos gloires nationales.

« Déjà, dit l'orateur, le ciseau d'un sculpteur illustre a placé l'image de Bichat au fronton du Panthéon de nos grands hommes, déjà des statues et des monuments se sont élevés en son honneur sur sa terre natale, et si Paris, qui l'a vu briller et mourir, est jusqu'à présent resté en arrière, peut-être la mémoire de Bichat aura-t-elle à s'en applaudir; peut-être faut-il

admirer ici les justes desseins de la Providence, qui n'a pas voulu pour lui d'un cortège ordinaire, et qui réservait à ces nobles reliques l'honneur inouï d'être escortées par les représentants de toute la médecine de France, réunis pour la première fois. »

La séance d'aujourd'hui 15 novembre a été la dernière. Après avoir nommé une commission de quinze membres, chargée de poursuivre les vœux exprimés par le congrès, l'assemblée s'est séparée.

Chronique.

Il existe aux environs de Lyon une vaste commune où il n'y a ni conseil municipal ni maire, mais seulement un adjoint conservé comme semence du pouvoir administratif. En revanche, il y a dans ce pays une autorité religieuse qui embrasse tout dans son active manipulation, qui fait prendre et exécuter des arrêtés municipaux aussi absurdes qu'arbitraires. Ainsi, à dix heures du soir, — ce n'est point la convenance de l'heure que nous contestons, — la gendarmerie du lieu parcourt les auberges et les cafés non clos, se fait donner les noms des consommateurs, et leur déclare individuellement procès-verbal lorsqu'ils sont de la commune. S'ils sont d'une autre localité, ils peuvent continuer fort tranquillement leurs libations. Il s'agit de savoir maintenant comment la justice, qui sera bientôt appelée à juger du mérite de tels procès-verbaux, pourra faire accorder la loi avec les arrêtés recouverts du vernis municipal.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements une circulaire par laquelle il demande la réunion des documents nécessaires pour dresser, conformément au désir exprimé par la commission du budget des recettes pour l'exercice 1846, un état par département indiquant pour les divers établissements de main-morte, de quelque nature qu'ils soient, la valeur des biens immeubles, en distinguant les biens destinés au service de ces établissements de ceux qui produisent des revenus.

Le ministre invite ces fonctionnaires à recueillir des renseignements détaillés sur la nature, la contenance et la valeur des immeubles appartenant aux hospices, aux hôpitaux, aux bureaux de bienfaisance, aux asiles d'aliénés, aux sociétés de charité maternelle, aux dépôts de mendicité, aux monts-de-piété, aux établissements de sourds-muets et d'aveugles, et généralement à tous les établissements publics de bienfaisance.

— Les grands bois qui s'étendent au midi de Bourg recélaient autrefois un bon nombre de chevreuils et de sangliers; c'était la joie des veneurs, le sel de leurs plaisirs. Mais depuis quelques années les chevreuils ont à peu près disparu, et un sanglier, le dernier probablement, vient de succomber sous les coups des chasseurs, non sans faire payer cruellement sa défaite à un piqueur.

C'était un solitaire énorme, dont la peau épaisse et les soies fourrées présentaient une cuirasse presque impénétrable à la balle. Des bois de Lent et de Certine, il faisait des incursions fort redoutées des fermiers dans les cultures d'alentour. Samedi, une chasse fut dirigée contre lui par MM. de Montmort et Perrot, qu'accompagnaient d'autres chasseurs. Attaqué dans les bois de Lent, mené assez vivement par la meute, le sanglier reçut d'abord dans le flanc deux coups de feu tirés par M. de Montmort, et qui le blessèrent sans l'arrêter. Une heure après, épuisé, pressé plus vivement par les chiens, il s'accule dans une fourré, faisant tête à la meute et lui présentant son énorme boutoir armé de redoutables défenses. Le jeune piqueur Fanfare, qui seul avait pu suivre la chasse, s'alarme pour ses chiens, dont il craint que le sanglier ne fasse carnage; il s'approche, lâche à la bête deux coups dans les reins qui, quoique tirés de très près, n'ont pas même pénétré. Le sanglier se retourne avec fureur contre le tireur imprudent, le renverse d'un ou deux coups de boutoir, le frappe de ses défenses et passe outre. Le jeune homme blessé se relève; le sanglier revient sur lui, le foule aux pieds, lui laboura plus cruellement le corps avec ses défenses. A ses cris, son maître accourt; il le trouve dans un état déplorable et baigné dans son sang; mais l'héroïque piqueur est tout entier à sa pensée, et, oubliant ses souffrances : « Suivez, dit-il, tirez-le, ou il ne laissera pas un chien debout ! » Mot superbe dans la situation, et qui, placé dans la bouche d'un soldat, en ferait un héros.

Ce conseil n'était pas de nature à être suivi. Après ce douloureux événement, la chasse était nécessairement finie. Le malheureux piqueur fut relevé; ses deux cuisses étaient déchirées jusqu'au fémur et sillonnées en cinq ou six endroits. Il fut transporté à Bourg, où ses blessures ont été pansées et reconnues moins dangereuses qu'on n'aurait pu le craindre; mais la guérison sera longue.

Le lendemain, M. de Montmort et ses fermiers sont retournés au bois pour chercher le sanglier qu'on jugeait blessé à mort. Il a été retrouvé dans un fourré, encore vivant. A la vue des chasseurs, la bête a pu se lever, se diriger sur l'un d'eux qui, l'attendant de pied ferme, lui a logé presque à bout portant une balle dans la tête, tout près de l'œil. Ce fut le coup de grâce.

Le sanglier a été amené à Bourg; il pesait 205 kilos.

(Courrier de l'Ain.)

— Samedi dernier, un employé des ponts et chaussées, travaillant au tracé du chemin de fer de Lyon à Besançon, opérait, à Chilly, dans une propriété appartenant à un président du tribunal; celui-ci, mécontent de voir sa propriété envahie, sans peut-être en avoir été préalablement prévenu, s'avança vers l'employé, lui adressa des reproches et des menaces, sans écouter aucune observation, et le repoussa avec violence, en appelant à son secours des ouvriers qui travaillaient près de là pour son compte.

Sur la plainte portée à son chef par l'employé maltraité, un arrêté de la préfecture est intervenu pour réquerir la gendarmerie de l'assister dans ses opérations et pour vaincre toute résistance. Le procureur du roi doit être saisi de l'affaire.

— Un ouvrier carrier de Villebois, Joseph Cailloux, qui travaillait jeudi de la semaine dernière dans une carrière, a été écrasé sous un éboulement. Les ouvriers ses compagnons, qui se trouvaient près de là, se sont empressés de lui porter secours, et sont parvenus à le dégager; mais le malheureux, dont le corps était cruellement mutilé, a expiré presque aussitôt.

— C'est aujourd'hui qu'aura lieu la clôture des représentations de M^{lle} Araldi dans *Lucrèce*.

Spectacles du 21 novembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Châlet, opéra. — *Lucrèce*, tragédie, par M^{lle} Araldi.

CÉLESTINS. — Un Poisson d'avril, vaudeville. — La Sœur du Muletier, drame. — Le Caporal et la Payse, vaudeville.

Tribunaux.

LES ERREURS DE L'AMOUR.

Le *Droit* raconte que Valette a trente ans; il est enchaîné dans les liens du mariage, mais son cœur a conservé une parfaite indépendance. Profitant d'une absence de son épouse légitime qui

habitait Nancy, il met un jour sa blouse neuve, fait raser son menton, quoique l'on ne soit encore qu'au samedi, et va trouver la fille Lin, que son éloquence avait à demi subjuguée.

Si l'amour a perdu Troie, il peut bien avoir perdu la fille Lin. Celle-ci succombe, et le plus touchant accord règne dans ce ménage improvisé.

Tout est passager sur la terre. « Souvent femme varie, » a dit François I^{er} avant Valette, qui l'éprouve cruellement. La fille Lin, désabusée, a fui le domicile du perfide dont elle sait actuellement les engagements antérieurs. Il ne se connaît plus; il court chez elle, ouvre la porte avec un coup de pied, et démontre avec gestes à son infidèle combien elle doit être touchée de la légèreté de sa conduite. Aujourd'hui, interrogé par la justice, il explique ainsi son action :

Monsieur le président, la fille Lin savait parfaitement que j'étais marié; j'ai demeuré avec elle par commiseration, parce qu'elle avait peur la nuit. C'est moi qui l'ai renvoyée, car ma femme allait revenir; mais je ne lui en voulais pas, à preuve qu'un jour elle a accepté de moi un verre de vin, que nous avons bu deux bouteilles.

M. le président : Il ne s'agit pas de cela. Expliquez-vous sur la scène de violence qui vous est reprochée.

Valette : Comme je lui avais payé son garni, je voulais voir si elle était bien. J'y vais donc un jour; on me dit qu'elle était avec une dame, et à travers la porte j'entends une voix de basse taille.

D. Cela ne vous regardait pas, et ce n'était pas une raison pour briser la porte. — R. La porte ne tenait pas; c'est elle qui s'est ouverte toute seule; je me suis seulement appuyé un peu.

D. Et vous avez frappé la fille Lin? — R. Oh! je l'ai seulement touchée avec le bout de mes doigts sous le menton.

La fille Lin : Oui, avec le bout de ses doigts... mais ils étaient fermés.

Monsieur le président, dit Valette, la chaleur du sang m'a perdu; mais ma femme revient, me voilà corrigé.

Le tribunal, pour donner le temps à Valette de réfléchir sur les suites fâcheuses des grandes passions, le condamne à huit jours d'emprisonnement et aux dépens.

Nouvelles diverses.

On nous écrit de Venise :

« Le pont sur les lagunes de Venise a été achevé à la fin d'octobre. Il a 3,619 mètres sur une largeur de 9 mètres, avec 5 places de 105 mètres de longueur sur 18 de largeur. Les arches sont au nombre de 229 et ont 10 mètres d'ouverture. »

— On a appelé mardi devant le tribunal de la Seine l'affaire de MM. les administrateurs du chemin de fer de Strasbourg à Bâle contre M. Meyer, rédacteur en chef du *Courrier du Haut-Rhin*. M^e Jules Favre, avocat de M. Meyer, a soulevé une question d'incompétence. Il a soutenu que les administrateurs d'une compagnie de chemin de fer, agissant en cette qualité d'administrateurs, sont revêtus d'un caractère public; que, conséquemment, ils sont soumis au contrôle de l'opinion et de la presse; que la presse peut, qu'elle doit discuter librement leurs actes et les incriminer lorsqu'ils sont contraires à l'intérêt public; que si cette discussion est de nature à entraîner une plainte, le prévenu doit être admis à faire la preuve des faits articulés par lui, et que le débat doit être porté devant la cour d'assises et non devant la police correctionnelle.

Cette thèse, bien qu'elle ait été soutenue avec un très grand talent, n'a pas été admise par le tribunal, qui s'est déclaré compétent.

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Nous avons parlé dans le temps d'une dame veuve N..., que des prévenances et des soins délicats avaient excitée à entrer dans un des couvents de sœurs grises de Troyes. Ainsi que nous l'avions prévu, cette dame, admise en qualité de pensionnaire, avait été l'objet d'une foule d'attentions qui s'étaient traduites un beau jour par une insinuation très transparente à l'endroit de la succession. On revint plusieurs fois à la charge; on parla de testament, de la pauvreté du couvent et du salut que les prières de la communauté ne pouvaient manquer de faire obtenir à la testatrice; mais, quoique débile, quoique fort touchée des bons procédés des sœurs, M^{me} N... déclara formellement que ce qu'elle laisserait reviendrait intégralement à sa famille. A compter de ce jour-là, et sans que même on eût pris la peine de ménager la transition, les soins, les attentions, tout disparut en un clin-d'œil, et le couvent des sœurs grises devint subitement une fort mauvaise table d'hôte.

Blessée d'un revirement aussi brutal que clairement motivé, M^{me} N..., qui avait eu l'intention de faire un legs au couvent, se plaignit à un de ses parents. Celui-ci, mettant à profit la bonne disposition d'esprit de la pensionnaire et la maladresse des sœurs, enleva le mobilier de M^{me} N... Cette dernière suivit son mobilier. Jamais héritier ne fut mieux inspiré; cinq jours après sa sortie du couvent, M^{me} N... était morte. Les nonnes sont, dit-on, fort désappointées. »

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

La *Gazette nationale suisse* donne les détails suivants sur le voyage de Fein et de Daffner.

« Escortés par un brigadier et trois gendarmes, les prisonniers, toujours enchaînés, montèrent le Simplon le 23 octobre.

« A la hauteur de l'hospice, ils purent prendre un voiture d'occasion, et plus tard l'extra-poste, avec laquelle ils atteignirent encore le même jour la frontière piémontaise, près d'Isella, où on leur témoigna beaucoup d'intérêt.

« Ils arrivèrent le 24 à Domo d'Ossola, où ils durent passer trois jours enfermés dans une misérable petite cellule avec un malfaiteur. Ils furent très sévèrement traités jusqu'à la frontière autrichienne. Le transport eut lieu, à la vérité, en petit char, mais les prisonniers furent constamment enchaînés l'un à l'autre, et, aux relais, enfermés dans des prisons, au lieu d'être gardés dans les auberges, comme cela avait eu lieu jusque-là.

« Après une heureuse traversée sur le lac Majeur, ils arrivèrent, le 29 au matin, à Sesto-Calende, premier relais autrichien. Dès ce moment, ils furent traités avec la plus grande humanité; il ne fut plus question de menottes et de fers. On les conduisit par l'extra-poste à Milan, où ils sont considérés comme des prisonniers politiques, et où ils restent en attendant des ordres de Vienne. Ils occupent ensemble une chambre vaste et convenable; ils peuvent avoir des livres, de la lumière, etc. »

LUCERNE. — On croit que M. C. Pflyffer va être relâché incessamment, s'il ne l'est pas déjà; car il est prouvé aujourd'hui qu'il a dénoncé au procureur général les menaces de mort que Muller a prononcées en sa présence contre M. Leu.

RUSSIE.

Nous voyons avec un véritable plaisir que les Russes n'obtiennent que des succès négatifs dans leur guerre contre Schamil et ses courageuses bandes. A la fin de septembre, les Russes se préparaient pour une deuxième expédition d'automne, plus facile, sui-

yant eux, à cause de la chute des feuilles, qui rendra les embusca- des plus difficiles. On a renoncé au plan de faire incendier les forêts. On a reconnu que c'était trop difficile, en raison de la vi- gueur de la végétation. Le but de la nouvelle expédition serait de faire à la hache une large percée pour créer peu à peu une voie praticable jusqu'au centre des montagnes.

Le général Schwartz, qui était entré chez les Didos par le nord de la Cathaïa, a été obligé de revenir sur ses pas après avoir in- cendié, dans sa retraite, quelques villages, sans y avoir trouvé, au reste, de résistance. Le général Argousinski (voilà un nom digne d'un lieutenant de Nicolas !) a eu des engagements assez vifs avec des montagnards auxquels, dit-on, il a fait éprouver des pertes; mais il n'a pas pu s'emparer de Taletti, village important au centre des montagnes de Lerghis, et a été obligé également de battre en retraite. Néanmoins le général en chef a fait publier sur les opéra- tions de ces deux généraux des bulletins pompeux pour relever le moral des soldats, qui sont revenus assez découragés de ces expé- ditions, où ils ont autant souffert du manque de provisions que des attaques des Lerghis.

Schamil a répandu des proclamations parmi les montagnards pour les appeler aux armes. Et, en effet, les Turcs qui se trouvent sur la frontière russe sont plus que jamais exaltés par les derniers événements et menacent d'une invasion le pachalik d'Akhaltzick. Les autorités russes en sont tellement préoccupées qu'elles ont rap- pelé toutes les administrations dans la forteresse d'Akhaltzick, où le colonel Bellegarde a été dirigé avec un fort détachement. Une partie des habitants de cette ville s'est réfugiée, dit-on, à Gory, chef-lieu de la Carthilinie. Du reste, depuis que pachalik d'Akhaltzick a été détaché de la Turquie après la guerre de 1828, il existe dans cette province une haine et une vengeance contre les Russes qui pour- ront amener un jour de sérieuses complications entre les deux états sur cette frontière.

Les Russes ont cherché, par d'habiles négociations, à circonve- nir Amil-Bek, sultan d'Elissone, qui tient en échec les provinces voi- sines des Lesghis, pour le détacher de Schamil; mais Amil-Bek a refusé toutes les offres qui lui ont été faites, et il est plus que ja- mais décidé à faire cause commune avec les insurgés.

Les nouvelles postérieures, arrivées par la voie de Trébisonde, annoncent qu'un convoi russe destiné à ravitailler un poste fortifié sur la ligne lesghine a été attaqué à l'improviste par Schamil et mis dans une complète déroute.

PRUSSE.

BRESLAU, le 9 novembre. — On a prononcé, dans la cathédrale, l'excommunication du savant professeur Theiner et de tous les adhérents à l'église catholique allemande. On leur accorde neuf jours de réflexion pour rentrer dans le giron de l'église. On ne dit pas ce qui leur arrivera après ces neuf jours mystiques.

INDES.

Le paquebot anglais le *Volcano*, qui était parti de Malte avant le paquebot français, a été forcé, par le mauvais temps, de relâ- cher à la Ciotat, et n'a pu arriver à Marseille que le 18 au soir. Il a apporté des nouvelles de Calcutta en date du 7 octobre et de Bombay du 15 du même mois.

CALCUTTA. — Le gouverneur général a quitté la présidence le 22, et il se trouve maintenant près d'Agra, où il doit avoir une con- férence avec le commandant en chef. Impossible de conjecturer le résultat de cette conférence. On est divisé sur la question de la paix ou de la guerre; pourtant les bruits de guerre ont plus de consistance que jamais, et l'on s'attend à apprendre que nos troupes vont faire une démonstration au-delà du Sutlej.

Aucune nouvelle intéressante ne nous est parvenue de l'Af- ghanistan.

Nos dernières nouvelles de la Chine vont jusqu'au 30 août; elles n'offrent aucun intérêt.

Le vaisseau français le *Dumont d'Urville* s'est brisé sur la côte d'Orissa. Le feu a pris à bord de l'*Abesfoyle*, mais il a été éteint avant que le navire fût devenu la proie des flammes. Entre la Chine et les Duits, un incendie a dévoré le schooner l'*Arlequin*. Ce na- vière avait deux lacs du trésor à bord. (Bengal-Hurkaru.)

BOMBAY. — L'opinion dans ce pays est que l'Angleterre fasse au plus tôt la conquête du Punjab avant d'y souffrir une poupée de roi ou de laisser les intérêts de Lahore à la merci d'une mes- saline et d'y perpétuer l'intolérable joug des Sicks. Si nous sommes forcés d'occuper le Punjab, nous souhaitons qu'on le réunisse à nos autres possessions indiennes, au risque d'exciter le cour- roux des Français, maîtres d'Alger, et du frère Jonathan, maître du Texas.

Le Punjab est au bord de l'abîme. Le 21 du mois passé, le premier ministre, Sirdas-Juwahir-Singh, frère de la reine- mère et oncle du souverain, a été tué par ses soldats. Au moment où Juwahir-Singh essayait une décharge de mousqueterie, un sol- dat prit dans ses bras le jeune Maharajah et le sauva. La première décharge n'avait produit aucun résultat; mais le feu, malgré les prières et les promesses du visir, ayant redoublé, il succomba sous les coups. Deux des favoris du ministre sont tombés aussi victimes de ces fureurs. Un chef nommé Prithier-Singh a pris provisoirement la place de visir, mais deux jours après il a été ren- voyé. (Bombay-Courier.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Nous sommes priés de publier la lettre suivante :

Alger, le 15 novembre 1845.

Monsieur le rédacteur, Certains bruits malveillants ayant couru sur mon compte, et pou- vant porter atteinte non seulement à mon honneur et à ma consi- dération, mais encore à une maison de commerce dont j'étais autre- fois le représentant, permettez-moi d'user de la voie de votre estimable journal pour les démentir, et informer les personnes of- ficieuses qui veulent bien s'occuper de moi d'une manière si désol- able que, depuis mon départ de Lyon, je n'ai pas cessé un seul instant d'habiter Alger, rue Reynaud, n° 1, et que j'attends avec confiance les réclamations qu'on croirait devoir me faire.

Agréez, etc., BON, Ancien représentant de la maison V^e Bonvallet et fils.

Au moment où la saison ramène les rhumes et autres ir- ritations de poitrine, nous recommandons à nos lecteurs l'u- sage de la Pâte pectorale de Nafé d'Arabie, dont les bonnes propriétés ont été officiellement constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris et par les professeurs de la faculté de médecine qui ont reconnu sa supériorité manifeste sur toutes celles du même genre. Prix : 75 c. et 1 fr. 25 c. — Sirop de Nafé, 2 fr. — Dépôts chez MM. Vernet, place des Terreaux, André, place des Célestins, et Lardet, à Lyon.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 novembre 1845.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était à 82 3/4; il a aussi ouvert au parquet à 82 50. Il est tombé d'abord à 82 43 au parquet, et dans la coulisse à 82 40. Il est ensuite remonté à 82 43, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté à 82 52 1/2. Les affaires ont été assez minimes.

CHEMINS DE FER.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
1 ^{er} cours.	2 nd cours.	1 ^{er} cours.	2 nd cours.	1 ^{er} cours.	2 nd cours.
Avignon à Marseille	»	905	910	910	912 50
prime.	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	4150	4153 75	4152 50	4155
prime.	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. .	»	955	960	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	650	647 50	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	700	703 75	705	705 75
prime.	»	»	»	»	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 novembre.

CHEMINS DE FER.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
1 ^{er} cours.	2 nd cours.	1 ^{er} cours.	2 nd cours.	1 ^{er} cours.	2 nd cours.
Avignon à Marseille	»	905	910	910	912 50
prime.	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	4150	4153 75	4152 50	4155
prime.	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. .	»	955	960	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	650	647 50	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	700	703 75	705	705 75
prime.	»	»	»	»	»

Étude de M^e Perroud, avoué à Lyon, rue Saint- Pierre, 23.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Devant le tribunal de première instance de Lyon, EN DEUX LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE,

1^o D'UNE PETITE MAISON adossée à l'église des Cordeliers de Lyon, portant les nu- méros 14 et 15. — Revenu : 500 f.

Mise à prix 3,000 f.

2^o DES 2^e, 3^e ET 4^e ÉTAGES d'une maison sise à Lyon, rue Plat-d'Argent, n. 6; D'UNE CHAMBRE au 1^{er} étage, sur le der- rière de ladite maison, de l'autre côté de la cour, et de DEUX CAVES. — Revenu : 1,000 f.

Mise à prix 6,000 f.

Le tout dépendant de la succession de défunte Marie Chipier, de son vivant épouse du sieur Jean- Baptiste Régipais père, et demeurant avec lui, à Lyon, rue des Farges, n. 113.

L'adjudication est fixée au samedi treize dé- cembre 1845.

NOTA. — S'adresser, pour les renseignements, à M^e Perroud et Yvrad, avoués, demeurant à Lyon, le premier rue Saint Pierre, 23, et le second place du Gouvernement, 4, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal. (5640)

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN

FONDS DE BOULANGER

Dépendant de la faillite du sieur Faure,

Boulangier en cette ville, chaussée Perrache, n° 26.

Lundi vingt-quatre novembre, à dix heures du matin, dans le domicile du sieur Faure, il sera pro- cédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en bloc, et, à défaut d'enchérisseur, en détail, d'un fonds de boulanger, qui se compose d'un four, d'une banque avec balances en cuivre, de bagnons, seaux, étouffoir, pelles en fer et en bois, râcles, deux grands pétrins, chaudière, paillasse, etc.

Et le même jour, il sera procédé à la vente de vingt sacs de farine, de divers objets mobiliers, tels qu'horloge, garde-robe en noyer, tables, chais- ses, commode, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Tatu, arbitre de commerce, rue Saint-Marcel, syndic dé- finitif de la faillite Faure, et en vertu d'une ordon- nance de M. Baron, juge-commissaire à ladite faillite. (6593)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins; Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à l'Arare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Ar- duin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (4920-7591)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (7277)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratuit si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbalte-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, et les premiers mèd. de Paris n'employaient plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Grolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Gui- bert, Daruty et Bonnet. — A TAUN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois- Carreaux, 8.

Le lundi vingt-quatre novembre 1845, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers et marchandises consistant en glace, commode, secrétaire, chan- delier, tables, tableaux, poêle, batterie de cuisine, bergère, banque, rayonnage, placard, comptoir, balance, cartons, outils d'horlogerie, lunettes, lorgnettes, thermomètres, baromètres, etc. (3645)

A VENDRE. Onze pièces de vin des coltes de 1844, bonne qualité, à 100 f. la pièce. S'adresser à M. Chamerac, cafetier, n. 31, en- trepôt Charrin, à Serin. (6856)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9417)

Gaz de Bourgoin.

MM. les actionnaires sont invités à se réunir après-demain dimanche, 23 courant, à onze heu- res du matin, dans les magasins de MM. Girard neveu et C^e, rue des Capucins, n° 6, ancienne maison de la Banque, au 1^{er}, pour affaire qui les intéresse. (6855)

Compagnie d'Exploitation

DU CHEMIN DE FER

DE MONTPELLIER A NISMES.

Conformément à l'article 8 des statuts, le con- seil d'administration a prescrit un appel de fonds de cinquante francs par action.

MM. les porteurs de titres sont invités à effec- tuer ce versement à la caisse centrale, à Nîmes, du 25 au 30 novembre prochain, ou bien à Lyon, du 1^{er} au 5 décembre prochain, chez M. Théodore de Seynes, place Neuve-des-Carmes, n° 7, ou chez MM. Robert et Meyrel, banquiers, rue La- font, 22. (4107)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE

volontaire et définitive aux enchères,

le jeudi 11 décembre 1845,

A l'heure de midi, en l'étude de M^e Olivier, notaire,

D'UNE MAISON

Située à l'angle nord-ouest de la rue Confort et de la rue Belle- Cordière, sur laquelle elle porte le n° 2.

Cette maison, qui est susceptible d'exhausse- ment, est élevée sur caves voûtées, de rez-de- chaussée, trois étages et combles au-dessus; elle est desservie par une cour et un escalier commun avec l'immeuble qui la confine au midi.

Le revenu brut est de 2,300 f. environ.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 45,000 f. L'adjudication sera tranchée au par- dessus de ce chiffre au profit du plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser, pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M^e Olivier, notaire, dépo- sitaire du cahier des charges, et chargé du place- ment à 4 1/2 p. 0/0 de nombreux capitaux et de la vente d'immeubles de toute nature, (9467)

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Compagnie des hauts-fourneaux et fonderies du Rhône, à la Mu- latière, sont prévenus de nouveau qu'ils sont con- voqués extraordinairement le 4 décembre pro- chain, à midi, au siège de la société, à l'effet de s'entendre et convenir avec les gérants de plu- sieurs objets plus ou moins intéressants et dont les lettres d'avis à eux adressées par les gérants font mention, et notamment de la construction d'un second haut fourneau pour satisfaire aux besoins de la société. (4969)

Lyon, le 17 novembre 1845.

BEAUGELIN RAMAY ET C^e.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gâ- trites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.
Rue de la Poulallerie, 19.